

monuments qui la bordaient, le beau portique élevé par les Athéniens, dans les dernières années du vi<sup>e</sup> siècle, en souvenir de la grande victoire remportée sur les Thébains et les Chalcidiens. Enfin, en 1887, un allemand, M. Pomtow, trouvait, près de l'angle sud-est de l'enceinte, dans le mur antique appelé *Hellénico*, par opposition au mur polygonal ou *pélasgique*, l'entrée principale du sanctuaire. Dans ces recherches préliminaires la France sans nul doute avait la première part : elle n'eut garde de laisser prescrire les droits qu'avaient conquis les travaux de ses savants. Avec une infatigable ténacité, M. Foucart, alors directeur de l'école d'Athènes, revendiqua pour la science française l'honneur de faire à Delphes ce que l'Allemagne avait fait à Olympie, et en 1887 il crut avoir réussi. Une convention conclue avec le gouvernement grec assura à la France, dans les conditions les plus favorables, le privilège d'explorer le sanctuaire d'Apolon : malheureusement l'accord archéologique, lié à une convention commerciale, sombra avec celle-ci; désireux de fermer nos marchés à la concurrence des raisins secs de Grèce, le Parlement français sacrifia Delphes sans hésiter. C'est en 1891 seulement que M. Homolle, plus heureux que son prédécesseur, parvint à dissocier les raisins secs et l'archéologie. Au printemps de 1891, la convention de Delphes était signée, puis approuvée par les deux gouvernements; et pour suffire aux frais des fouilles, notre Parlement votait un crédit de 500 000 francs, auquel devait, en 1895, s'ajouter une autre subvention de 150 000 francs.

Si l'on regarde, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* de 1897, le plan du village de Castri, tel qu'il était avant les fouilles, d'un coup d'œil on saisira